

*Vers la mise en œuvre de la transformation  
bleue des ports de pêche  
dans la région de la COMHAFAT  
4 – 6 mars 2026*

*Tanger , Maroc*

Dr. Antoine Gaston DJIHINTO  
Secrétaire Général du CPCO/FCWC



## Présentation du CPCO

- Le Comité des pêches du Centre Ouest du Golfe de Guinée (CPCO/FCWC) est une organisation régionale de pêche (ORP).
- Le CPCO est une organisation intergouvernementale créée par la Convention de Cotonou le 7 novembre 2007 par six États membres (le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Libéria, le Nigéria, le Togo).
- Le siège du CPCO est situé à Tema, au Ghana.
- Les organes du CPCO sont :
  - la Conférence des Ministres (CM),
  - le Comité Consultatif et de Coordination (CCC)
  - le Secrétariat.

# Présentation du CPCO

## 1. Mandat du CPCO

La mission du CPCO est de promouvoir la coopération entre les Etats membres en vue d'assurer la préservation et l'utilisation optimale des ressources halieutiques, d'encourager le développement durable de la pêche ainsi que le développement de l'aquaculture.

# Présentation du CPCO

## 2. Objectifs

La convention du CPCO prévoit plusieurs objectifs dont :

- Fournir une tribune de discussions sur toutes les questions liées à la pêche;
- Harmoniser les lois et règlements relatifs à la pêche entre les Etats membres;
- Renforcer la coopération sous régionale pour le suivi, contrôle et surveillance des pêches ;
- Promouvoir le renforcement de capacités et la recherche.

# Comprehension de certain Temes

- Hubs Bleus
- Port bleu
- Economie bleue

- **Hubs bleus**

- Les « hubs bleus » désignent des ports de pêche transformés en pôles intégrés de l'économie bleue durable, combinant gouvernance efficace, infrastructures modernes, valorisation économique, innovation et protection des écosystèmes marins, au bénéfice des communautés côtières et de la sécurité alimentaire régionale

- **Port bleu**

- Un port bleu est une infrastructure portuaire modernisée et durable qui assure la traçabilité des captures, soutient la lutte contre la pêche INN, réduit son empreinte environnementale et génère de la valeur ajoutée au bénéfice des communautés côtières

- **Economie bleue**

- L'économie bleue désigne l'ensemble des activités économiques liées aux océans, aux mers et aux zones côtières, développées selon des principes de durabilité environnementale, d'inclusion sociale et de croissance économique, afin d'assurer la préservation des ressources marines pour les générations présentes et futures

- **Pour renforcer la gouvernance au niveau national et régional pour une gestion cohérente et efficace des pêches il faut :**
- **Au niveau national :**
- **1. il faut l'Intégration des politiques publiques c'est à dire :**
- Harmoniser les politiques sectorielles (pêche, environnement, transport maritime, commerce, énergie, aménagement du territoire).
- Intégrer le concept de « Port bleu » dans les stratégies nationales de développement de l'économie bleue.
- **2 . Clarification des mandats institutionnels c'est-à-dire :**
- Définir clairement les responsabilités entre autorités portuaires, administrations des pêches, autorités maritimes et collectivités locales.
- Mettre en place des comités nationaux multi-acteurs de pilotage des Ports bleus.

- **3. Renforcement du cadre réglementaire**
- Adapter les cadres juridiques pour intégrer :
  - les normes environnementales (gestion des déchets, énergie propre) ;
  - les exigences de traçabilité et de lutte contre la pêche INN ;
  - les standards sanitaires et de qualité.
- **Approche participative**
- Associer les organisations professionnelles (pêche artisanale et industrielle), le secteur privé, les femmes transformatrices, et la société civile dans la gouvernance portuaire.
-

- **Au niveau régional**
- **1. Harmonisation normative et technique**
- Élaborer des lignes directrices régionales « Port bleu » adaptées au contexte des États membres.
- Promouvoir des standards communs en matière de contrôle, de traçabilité et de gestion environnementale.
- **2. Mutualisation des expériences et bonnes pratiques**
- Créer une plateforme régionale d'échange entre autorités portuaires.
- Organiser des visites d'échange et des formations régionales
- .

- **3. Coopération renforcée contre la pêche INN**
- Interconnexion des systèmes de suivi, contrôle et surveillance (SCS)
- Coordination régionale des inspections portuaires
- **4. Mécanisme régional de suivi-évaluation**
- Mettre en place un mécanisme régional structuré de suivi-évaluation des ports bleus
- Développer des indicateurs régionaux de performance des Ports bleus (durabilité, compétitivité, inclusion sociale).

- **Innovations technologiques**

- **1. Digitalisation des opérations**

- Systèmes de gestion portuaire intelligents (Port Community System).
- Plateformes numériques de traçabilité du poisson de la capture au marché.
- Utilisation de QR codes ou blockchain pour la certification.

- **2. Surveillance et durabilité**

- Intégration avec les systèmes VMS/AIS.
- Outils de collecte de données en temps réel (GFW, SeaVision, Skylight).
- Solutions de réduction de l'empreinte carbone.

- **3. Inclusion sociale et innovation**

- Espaces adaptés aux femmes transformatrices.
- Centres de formation intégrés au port (sécurité, hygiène, entrepreneuriat).
- Promotion de l'économie

## □ La mobilisation financière

- **1. Financements publics nationaux**

- Inscription des Ports bleus dans les plans nationaux d'investissement.

- Utilisation de fonds climat et environnement.

- **2. Partenariats public-privé (PPP)**

- Incitations fiscales pour attirer les investisseurs privés.

- Concessions pour la gestion d'infrastructures spécifiques (froid, énergie solaire).

- **Partenaires techniques et financiers**
- Mobilisation des institutions régionales et internationales (banques Africaine de développement, fonds climat, programmes FAO)
- **4. Institutions régionales**
- la CEDEAO, l'Union Africaine, l'UEMOA, la SADC, la CEEAC, la CEMAC).
- Élaboration de projets bancables avec études de faisabilité solides.
- **5. Financements**
- Obligations bleues (« blue bonds »).
- Fonds d'investissement dédiés à l'économie bleue.
- Mécanismes de paiement pour services écosystémiques

# Appui technique

## 1. Assistance technique régionale

Développement de projets régionaux pilotes.

Élaboration de modèles standardisés de Ports bleus adaptables aux contextes nationaux.

## 2. Renforcement des capacités

Formations ciblées (gestion portuaire durable, ingénierie environnementale, digitalisation).

Développement de centres d'excellence régionaux.

## Approche progressive

Identifier des ports pilotes dans la région.

Mettre en œuvre des projets démonstratifs à fort impact.

Capitaliser et répliquer à l'échelle régionale.

## Conclusion

La transformation des ports de pêche en « Ports bleus » dans l'espace COMHAFAT doit reposer sur :

- une **gouvernance intégrée et harmonisée**,
  - des **investissements ciblés et innovants**,
  - une **digitalisation accrue et une transition écologique**,
- et une **coopération régionale renforcée**.

Cette approche permettra de faire des ports de pêche non seulement des infrastructures de débarquement, mais de véritables **hubs de croissance bleue durable, inclusive et compétitive** au service des États membres et des communautés côtières.

**MERCI POUR VOTRE AIMABLE  
ATTENTION**